



## CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9  
1618 Châtel-St-Denis

021 948 81 21  
secretariat@cov.ch  
www.cov.ch

### Mesures COVID, rentrée 2021-2022

- Port du masque plus nécessaire, pour les personnes travaillant au COV.
- Toute personne venant dans notre périmètre scolaire (parents, intervenants divers, thérapeutes, ...) doit porter le masque.
- Le port du masque est recommandé pour tous les enseignants et tous les élèves qui sont sans certificat COVID valable ou qui ne participent pas à des tests préventifs répétitifs dans le cadre scolaire.
- La liberté est laissée à tous les acteurs de l'école de porter le masque dans le périmètre scolaire.
- Lors des repas au réfectoire, les élèves ne portent pas de masque s'ils ne le souhaitent pas, mais respectent les distances dans la file d'attente. Les places sont attribuées (traçage nécessaire) lors du contrôle. Le personnel zfv porte un masque.
- Le port du masque d'hygiène est obligatoire dans les transports publics.
- Toutes les autres mesures connues en juillet 2021 sont maintenues :
  - . Nettoyage ou désinfection des mains
  - . Nettoyage des places de travail (pupitres et chaises) à chaque fin de demi-jour
  - . Les salles sont aérées généreusement et régulièrement
  - . Aucun contact physique
- Les personnes qui présentent des symptômes doivent porter un masque d'hygiène et rentrer à la maison. Lorsque c'est un élève qui présente des symptômes, il s'agit de l'amener muni d'un masque au secrétariat. Ce dernier se chargera de contacter les parents pour qu'ils viennent récupérer leur enfant dès que possible.
- En cas de test positif d'un-e élève-e, le SMC le mettra en isolement au minimum 10 jours et 48h après les derniers symptômes et fera une enquête d'entourage pour identifier les contacts étroits de la personne concernée. Toutes les personnes ayant eu un contact non protégé de moins de 1,5 mètre pendant au moins 15' et toutes les personnes vivant sous le même toit seront mises en quarantaine pendant 10 jours également.



## CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9  
1618 Châtel-St-Denis

021 948 81 21  
secretariat@cov.ch  
www.cov.ch

- Un enfant non testé, sans cas Covid confirmé dans son entourage, peut rejoindre l'école 24h après les derniers symptômes.
- Si un-e seul-e élève de la classe est concerné-e par un résultat positif au Covid-19, la classe n'est pas automatiquement mise en quarantaine. Le SMC évalue chaque situation et décide des mesures à prendre.
- En général et dans la mesure du possible, une communication est adressée aux parents et aux élèves pour les situations qui les concernent, en particulier les résultats positifs touchant un élève de la classe et/ou le titulaire de la classe.